

Décision

Générale

colonial

Décision n° 718 du 29 juin 1949

n° 718

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Bouh Roble, Issa Harla, est nommé chef du quartier n° 6 de Djibouti, pu. remplacement de Darar Guedi. La présente décision aura effet, pour compter du 1er juillet 1949.